

Brest, le 15 janvier 2014

Le Principal

Aux Parents des élèves de 3ème

**Objet : Demande de bourses de Lycée
pour la rentrée 2014.**

Secrétariat

Madame, Monsieur,

téléphone
02 98 45 16 91

télécopie
02 98 05 69 68

mél.
[Ce.0291824a@c-
c-rennes.fr](mailto:Ce.0291824a@c-rennes.fr)

Adresse
Place de
Roscanvel
29200 BREST

Vous trouverez ci-joint une **fiche d' auto-évaluation**, destinée aux familles, relative à l'attribution des bourses nationales du 2nd degré pour l'année 2014/2015.

Les bourses nationales peuvent être attribuées pour les élèves susceptibles d'être admis **en lycée ou lycée professionnel** (seconde générale, technologique ou professionnelle, seconde professionnelle de BEP, première année de CAP) à la rentrée prochaine.

Les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur la ligne « revenu fiscal de référence » de l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012. Toutefois, si votre situation familiale connaît une modification substantielle (chômage, divorce, décès, maladie...) entraînant une diminution sensible des revenus depuis l'année de référence, les revenus 2013 voire 2014 peuvent être pris en compte jusqu'à la date de clôture de campagne.

Le barème étant provisoire, il est important de déposer une demande, si vos ressources dépassent légèrement le plafond de ressources, le service académique des bourses devant par ailleurs pouvoir vérifier le bon calcul des points de charge et des revenus.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de bourses nationales, vous êtes invités à retirer un dossier au plus vite, auprès du secrétariat du collège, sans attendre la décision définitive d'affectation de votre enfant pour la rentrée prochaine ; ATTENTION : pour les élèves déjà boursiers en 2013/2014, le dossier est joint à ce courrier ; **le transfert de bourse n'existant pas du premier cycle vers le second cycle**, vous devez constituer un dossier de demande de bourses de lycée pour la prochaine rentrée.

Le dossier complété, signé et accompagné des documents demandés (avis d'imposition ou de non imposition 2013 sur les revenus 2012, attestation CAF, et le cas échéant, copie du jugement de divorce, indemnités chômage, garde alternée...(voir cadre 4)) **sera à retourner au secrétariat du Collège pour le vendredi 7 février 2014, délai de rigueur** (il est vivement conseillé de ne pas attendre cette date extrême et de déposer le dossier de bourses le plus rapidement possible au secrétariat).

Pour tout renseignement complémentaire, ou en cas de difficulté pour compléter le dossier, n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire du Collège, Madame JACOB ou à prendre rendez-vous auprès de Madame MEVEL, Assistante Sociale.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Principal,

Eric SALAUN

